



NON

**À L'INITIATIVE UDC
QUI ISOLE LA SUISSE!**

LE 9 FÉVRIER

**POUR TOUS
SANS
PRIVILÈGES**



VOTATIONS DU 9 FÉVRIER 2014



Trois objets seront soumis au peuple le 9 février prochain : deux initiatives populaires proposant des recettes du passé, totalement réactionnaires, et un arrêté fédéral ambitieux en matière de mobilité et de service public.

L'initiative « contre l'immigration de masse », propose de réintroduire la politique désastreuse des contingents, menée par la Suisse jusqu'à la fin des années 1990. Cette proposition, loin de répondre aux défis de l'économie suisse, conduira à l'isolement de notre pays, tout en créant une charge administrative très lourde pour les PME et les entreprises suisses. La libre circulation des personnes est une avancée importante, mais elle doit impérativement être encadrée, grâce à des réformes et des mesures d'accompagnement, telles que la protection des salaires et des logements à prix abordables. Le nombre d'étranger-ère-s venant travailler en Suisse est dicté par les besoins de l'économie et cette initiative ne résoudra en rien le dumping salarial pratiqué dans certaines branches. Un **NON** clair s'impose contre cette initiative nauséabonde et inefficace.

La seconde initiative, relative au **financement de l'avortement**, est un leurre... Sous le prétexte hypocrite d'économiser dans les coûts de la santé, ce projet ne vise qu'à limiter le choix des femmes dans la décision déjà douloureuse d'avorter. Les coûts de l'avortement représentent moins de 0.03% des coûts globaux de la santé. Seules les personnes suffisamment aisées auraient à l'avenir le choix, ce qui est totalement inacceptable, c'est donc sans hésitation aucune que je glisserai un **NON** dans l'urne.

Enfin, le dernier objet est l'arrêté fédéral sur le **financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)**. Ce projet ambitieux prévoit un développement et des investissements essentiels dans le réseau ferroviaire. L'extension de nos services publics est un élément-clé de la politique de mobilité en Suisse et mérite un grand **OUI**.

Christian Levrat, président du PS Suisse



NON

**L'INITIATIVE
«FINANCER
L'AVORTEMENT
EST UNE AFFAIRE
PRIVÉE»**



**FINANCEMENT ET
AMÉNAGEMENT DES
INFRASTRUCTURES
FERROVIAIRES (FAIF)**

OUI

INTERRUPTION VOLONTAIRE D'UNE INITIATIVE TROMPEUSE

Les interruptions volontaires de grossesse (IVG) doivent continuer à être remboursées par l'assurance de base. Le Conseil des États l'a très clairement exprimé le 9 septembre dernier. Avant lui, le Conseil national avait, lui aussi, largement rejeté l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée ». Voici pourquoi il faut, à notre tour, la rejeter le 9 février prochain.

Le succès des délais

Portée par les milieux anti-avortement, cette initiative est trompeuse. Sous prétexte de réduire les coûts à charge de l'assurance-maladie, elle s'attaque au droit des femmes à l'autodétermination concernant leur corps et leur vie ainsi qu'à la santé sexuelle et reproductive. En effet, cette initiative ne permettrait PAS de diminuer les coûts induits par les IVG. Depuis l'entrée en vigueur du régime des délais (dont le financement par l'assurance de base fait partie intégrante), le nombre d'IVG en Suisse a baissé et continue de baisser chez les très jeunes femmes (de 15 à 19 ans). Entre 2005 et 2012, le taux d'avortements est ainsi passé de 6 à 4,5 pour mille. Un chiffre très bas en comparaison internationale, le plus bas d'Europe, même. Revenir à la situation légale antérieure ne contribuerait donc pas à la diminution du nombre d'IVG ni à celle de leurs coûts.

Un coût qui, soit dit en passant, ne représente que 0,03% des quelque 25 milliards de francs

santé et soustraites à toute mesure de prévention (comme un meilleur accès à la contracep-

tion de grossesse de la situation économique de la femme enceinte va à l'encontre des exi-

litarité qui est à la base de l'assurance-maladie: en proposant d'exclure certaines prestations du catalogue pour les renvoyer à la «responsabilité individuelle», cette initiative ouvre la porte au déremboursement, demain, des accidents survenus dans la pratique d'un sport, des maladies liées à l'alcool, au tabac, au surpoids. Quant à l'argument qui prétend que, la grossesse n'étant pas une maladie, l'IVG n'est pas un traitement et ne doit donc pas être remboursée, il fait craindre pour la prise en charge de l'accouchement et des prestations en cas de maternité! En 2002, le peuple suisse a soutenu à plus de 72% le régime des délais. À lui, à nous, lors de la votation à venir, de réaffirmer notre soutien à une loi qui a fait ses preuves! À nous de voter NON à cette initiative et d'interrompre volontairement son parcours! Un parcours qui se ferait dans le sens d'un inacceptable retour en arrière.



« Les femmes de condition modeste, qui ne peuvent prendre en charge cette intervention, opteraient alors pour d'autres méthodes, illégales, dangereuses pour leur santé et soustraites à toute mesure de prévention. »

LILIANE MAURY PASQUIER, CONSEILLÈRE AUX ÉTATS (GE)

annuels que pèse l'assurance obligatoire des soins. Soit, selon Alain Berset, «quelques centimes par mois».

Ressusciter les faiseuses d'anges ?

Loin d'alléger les coûts, la fin du remboursement des IVG risque au contraire de les gonfler: les femmes de condition modeste, qui ne peuvent prendre en charge cette intervention, opteraient alors pour d'autres méthodes, illégales, dangereuses pour leur

tion, méthode autrement moins coûteuse pour prévenir des grossesses non désirées, quoique son non-remboursement par l'assurance pose aussi des problèmes à certaines femmes !). Eriger des barrières financières dans l'accès à l'IVG reviendrait tout bonnement à ressusciter les faiseuses d'anges avec, à la clé, des coûts bien supérieurs. Des coûts financiers ET humains. Selon la commission nationale d'éthique pour la médecine humaine, «le fait de faire dépendre une inter-

gences élémentaires de justice». Menacées dans leur intégrité, les femmes seraient aussi discriminées par rapport aux hommes, puisque désormais seules à assumer les coûts des IVG. Et que dire des coûts humains pour les enfants non désirés?

Une brèche dans la solidarité

Cette initiative qui, de fait, s'attaque à l'avortement, est donc injuste autant qu'injustifiée. En outre, elle ouvre une dangereuse brèche dans le principe de so-

L'ESSENTIEL EN BREF

L'initiative populaire intitulée «Financer l'avortement est une affaire privée - Alléger l'assurance-maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base» entend retirer, sauf rares exceptions, la prise en charge de l'avortement du catalogue des prestations de l'assurance-maladie de base. En 2002, la population suisse a approuvé, par plus de 72% des voix, le régime du délai qui intègre justement la prise en charge de l'avortement par l'assurance-maladie.

Le Parti socialiste recommande le NON à cette initiative pour les raisons suivantes :

- L'initiative n'est rien d'autre qu'une attaque contre les acquis du régime du délai et à la santé sexuelle et reproductive des femmes.
- Elle entrave l'accès à l'avortement, en particulier pour les femmes financièrement ou socialement défavorisées.
- Elle discrimine les femmes dans la mesure où elle libère les hommes de toute coresponsabilité financière.
- Elle promet fallacieusement une réduction des coûts de la santé (8 millions de francs sur un total de 26 milliards).



Les coûts de l'avortement ne sont pas les vrais motifs de cette initiative.

3 QUESTIONS À RUTH DREIFUSS

Ruth Dreifuss a été conseillère fédérale en charge du Département fédéral de l'Intérieur de 1993 à 2002. Ayant milité depuis de nombreuses années tant en faveur de la protection de la maternité et de la contraception que de l'interruption volontaire de la grossesse, elle a fait campagne pour l'acceptation de la révision du Code pénal qui devait instaurer le «régime du délai».

Le régime du délai a été plébiscité, il y a plus de 10 ans maintenant, après de longs débats. Vous souvenez-vous de la campagne menée et de sa tonalité ?

Le tabou qui pesait sur l'avortement était largement tombé et

les débats étaient marqués par un plus grand respect des arguments échangés. Le régime du délai représentait un compromis largement acceptable et permettait d'espérer que les « faiseuses d'anges » et les coûts prohibitifs d'opérations pratiquées à la marge de la légalité disparaîtraient bientôt au passé. Quelques militant-e-s du «droit à la vie» cependant, inspirés par la virulence des «pro life» américains, ne reculaient devant aucune injure, aucune «malédiction» contre les partisan-e-s de la révision.

En quoi cette initiative remet en cause la pratique actuelle



en matière d'interruption de grossesse ?

Le principe du remboursement de l'acte médical d'interrompre une grossesse a déjà été établi avant 2002. L'annulation de cette obligation de l'assurance maladie obligatoire créerait à nou-

veau une inégalité en fonction du revenu pour l'accès à une aide médicale de qualité. D'où une augmentation des interventions à risques. La distinction entre un avortement pour cause médicale et une interruption volontaire de grossesse devrait à nouveau être

faite, avec toute l'hypocrisie qui régnait à l'époque des indications médicales.

Quelles seraient les premières victimes de cette initiative ?

Les femmes à faibles revenus seraient pénalisées et plus particulièrement les plus jeunes d'entre elles. L'interruption volontaire de grossesse serait à nouveau montrée du doigt. La décision de renoncer au remboursement de l'intervention médicale créerait aussi un précédent dangereux quant aux prestations couvertes par l'assurance maladie obligatoire, des prestations que l'UDC rêve depuis longtemps de limiter.

NON AU RETOUR DES CONTINGENTS

Jusqu'aux élections fédérales de 2015, la Suisse est soumise à un exercice périlleux autour de sa politique économique et migratoire par le biais de trois votations: l'initiative sur l'immigration de masse, l'initiative ECOPOP et le possible référendum sur l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) avec l'Union européenne à la Croatie. Rarement, la Suisse n'aura aussi fortement mis sous tension sa politique migratoire.

Première étape, l'initiative «contre l'immigration de masse» du 9 février prochain vise la mise en place d'un régime de contingents et la fin de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Les initiants veulent bricoler une politique migratoire fondée sur des contingents globaux. Ne pouvant fonctionner qu'avec une rotation de main d'œuvre, ce système nous ferait revenir 50 ans en arrière. Au temps où les saisonniers n'avaient aucun droit, cachaient leurs enfants et étaient exploités sans vergogne.

Les contingents : des instruments absurdes et dangereux

Réinstaurer des contingents, c'est oublier les leçons du passé. Si la Suisse a abandonné cet instrument, c'est parce qu'il était dépourvu d'humanité et dangereux pour son économie. Ce système impliquerait en effet une très lourde planification

étatique du nombre de permis et un arbitrage sauvage entre les demandes concurrentes des



entreprise de 2% puis de 3% de l'effectif total. La tentative de réduction est inefficace puisque le

«système global» instauré en 1970, reposant sur des quotas d'admission annuels, n'est pas plus

est bon pour le pays est une erreur politique majeure.

Mesures d'accompagnement renforcées

Malgré son absurdité, le risque que cette initiative passe est bien réel. En cela, les élections genevoises de novembre dernier ont sonné comme un avertissement. La colère sociale actuelle n'est pas nécessairement une fronde de nature droitiste et xénophobe. Les cantons métropolitains sont confrontés à d'importants défis relatifs à la gestion de la croissance démographique et économique en lien avec les infrastructures, les logements et surtout la sous-enchère salariale. Voyant leurs revenus reculer à cause notamment de la hausse des loyers et des primes d'assurance-maladie, une partie importante de la population dit son ras-le-bol face aux conséquences du libéralisme économique, dont la libre circulation des personnes est l'une des principales expressions. Cette donne est en train de reconfigurer les rapports de force politiques. Car si notre modèle de croissance produit des richesses et fait venir efficacement des personnes étrangères spécifiques dont nous avons besoin, reste à insuffler une nouvelle politique répondant réellement aux besoins de la population. Au-delà des discours moralisateurs et lénifiants sur l'ouverture, il nous faut prendre au sérieux cette indignation sociale. Le renforcement des mesures d'accompagnement est la réponse à ce défi. La droite économique ferait bien de se le rappeler. A défaut, les lendemains pourraient bien sensiblement déchanter au soir du 9 février 2014.

«La croissance entraîne une demande de main d'œuvre, si celle-ci reste limitée, c'est la récession qui s'installe.»

CESLA AMARELLE, CONSEILLÈRE NATIONALE (VD)



Une vieille recette ne pourra pas répondre aux défis de demain.

nombre de travailleurs étrangers s'accroît de 80 000 personnes entre 1963 et 1964. Puis en 1965, le Conseil fédéral tente en vain un système de «double plafonnement» pour à la fois réduire le nombre de travailleurs étrangers à 5% dans chaque entreprise et bloquer l'effectif d'ensemble des travailleurs étrangers. Quant à l'Arrêté de 1968 portant sur la réduction des étrangers qui vise une diminution de 3% des étrangers en 1968 et de 2% pour 1969, il constitue un échec retentissant puisque l'expérience se solde par une augmentation durant ces deux années de 4.8% de personnes étrangères! Enfin, le système du «plafonne-

ment global» instauré en 1970, reposant sur des quotas d'admission annuels, n'est pas plus convainquant. Les saisonniers passent durant cette période de 152 000 en 1970 à 200 000 en 1973. Quelques années plus tard, le système des contingents parvient à ses limites de sorte que toutes les forces politiques dans leur ensemble finissent par le rejeter lorsqu'en 1989 un rapport d'experts défend l'instauration d'un «solde migratoire unique» ressemblant en tous points à l'initiative proposée aujourd'hui par l'UDC.

La libre circulation, un modèle de croissance solide

Contrairement à ce qu'affirme l'UDC, la migration n'est pas un phénomène autonome. Elle est intrinsèquement liée à la santé économique d'un pays. La croissance entraîne une demande de main d'œuvre, si celle-ci reste limitée, c'est la récession qui s'installe. Aujourd'hui, l'économie suisse croît, mais souffre d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. L'ALCP permet de compenser ce manque et de soutenir la compétitivité de l'économie suisse en important la main d'œuvre qualifiée dont elle a besoin. En le remettant en cause, on hypothèque notre modèle de croissance économique. Soutenir que le retour aux contingents

L'ESSENTIEL EN BREF

L'initiative populaire de l'UDC «contre l'immigration de masse» veut contrôler et limiter l'immigration par des plafonds et des contingents. Cette politique était déjà en vigueur jusqu'à la fin des années 1990. Les plafonds concerneraient toutes les autorisations de séjour ou de travail, y compris dans les domaines de l'asile, du rassemblement familial, des frontalier-ère-s ou encore des étudiant-e-s.

Le Parti socialiste recommande le NON à cette initiative pour les raisons suivantes :

- L'initiative veut isoler la Suisse et revenir en arrière sur l'ouverture esquissée au cours de ces dernières années.
- La politique des contingents est une recette du siècle passé totalement inadaptée aux défis d'aujourd'hui et de demain.
- L'immigration ne doit pas être limitée au travers de contingents ou de plafonds, mais encadrée grâce à des réformes de politique intérieure (logement, protection des salaires, formation).



«La tradition humanitaire de la Suisse risque, une fois encore, d'être bafouée en proposant une solution du passé à des défis de demain!»

GÉRALDINE SAVARY, CONSEILLÈRE AUX ETATS (VD)



«Le seul moyen de résoudre les défis posés par l'immigration et les frontaliers consiste à améliorer les mesures d'accompagnement dans les domaines du logement, du marché du travail et de la formation.»

CARLO SOMMARUGA, CONSEILLER NATIONAL (GE)



«L'initiative propose un monstre bureaucratique, lourd pour notre économie, compliqué pour nos PME et qui ne pourra s'adapter à nos besoins réels.»

JACQUES-ANDRÉ MAIRE, CONSEILLER NATIONAL (NE)

L'AVENIR DES TRANSPORTS PUBLICS EST ENTRE NOS MAINS !

L'article constitutionnel sur les transports publics « FAIF » n'est pas au centre des discussions en vue de la votation du 9 février 2014. C'est pourtant un projet d'une importance capitale pour les transports publics. Il pose la base financière du développement et de l'entretien des infrastructures pour les prochaines décennies.

Sans une mobilisation forte, le OUI n'est de loin pas garanti, tant l'opinion publique semble devenue frileuse et facilement manipulable par les thèses populistes. D'autant plus que l'approbation du peuple et des cantons est requise pour que FAIF puisse entrer en vigueur.

Il importe donc de montrer aux citoyen-ne-s combien cette proposition constitue une chance que la Suisse doit saisir. Réponse globale, elle donne au financement du rail un cadre clair et durable, qui comprend à la fois l'entretien et le développement des infrastructures. Solution efficace, elle permet d'améliorer l'offre en transports publics de manière significative. Plus de places dans les trains, des gares plus vastes et plus sûres, davantage de rames à des cadences plus élevées, des liaisons plus rapides, une meilleure desserte des régions périphériques, ainsi qu'une amélioration du

trafic de marchandises, tels sont les points forts de la démarche.

La première étape d'investissements jusqu'en 2015 ne permet certes pas de satisfaire tous les désirs. Mais elle permet de financer les travaux les plus urgents, dont la transformation

tuelle. Ce trafic ferroviaire doit recevoir les moyens indispensables à sa sécurité. Il serait irresponsable de compliquer la vie des pendulaires en espérant les dissuader de se déplacer par une limitation des infrastructures. Ils continueraient de se mouvoir,

sont évidents: moins d'emprise sur le sol, des économies d'énergie et une meilleure protection du climat. Mais c'est aussi une question de places de travail! Les transports publics ne sont pas seulement un facteur de bien-être, ils contribuent directement

plais, tant dans le génie civil, les technologies que dans la production du matériel roulant. En fait, de vastes bassins d'emplois dépendent fortement du secteur des transports publics.

Naturellement, les aménagements prévus par FAIF ont un coût. Mais en sollicitant à la fois la Confédération, les cantons, les voyageurs et les consommateurs dans des proportions parfaitement raisonnables compte tenu des retombées positives, le financement est à la fois juste et équilibré. Ce n'est pas pour rien que les Chambres fédérales ont approuvé massivement le projet. Et à propos de coût, quel serait celui d'un non qui casserait «le modèle suisse de transports»? Un OUI massif évitera le risque de voir le rail suisse tomber dans la catégorie des chemins de fer précaires et cahotants. Le 9 février, ne l'oublions pas, l'avenir des transports publics est entre nos mains.



« Davantage de places dans les trains et des rames à des cadences plus élevées, des gares plus vastes, des liaisons plus rapides, une meilleure desserte des régions périphériques, tels sont les points forts de la démarche. »

ROGER NORDMANN, CONSEILLER NATIONAL (VD)

des gares de Lausanne et Genève, le renforcement de la ligne du pied du Jura, l'accélération de la liaison Berne-Lausanne et plusieurs projets de moins grande ampleur. FAIF n'est pas un produit de luxe qui va faire exploser la mobilité, mais une nécessité pour faire face à la demande ac-

mais dans de mauvaises conditions ou avec leur voiture, entraînant les effets négatifs globaux que l'on imagine.

De plus, garantir et développer les transports publics représente un investissement particulièrement rentable. Les bénéfices pour l'environnement

à la prospérité. Des infrastructures ferroviaires de qualité constituent un atout considérable pour l'économie. Elles facilitent la création d'entreprises et permettent aux citoyens d'accéder à leurs postes de travail. En outre, les travaux qui seront effectués généreront des em-

L'ESSENTIEL EN BREF

L'arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) est un contre-projet direct à l'initiative populaire « pour les transports publics ». Le projet FAIF contribue à mettre en œuvre une politique progressiste en matière de transports publics. Celle-ci est favorable non seulement aux usagers, mais aussi à l'environnement.

Le Parti socialiste recommande le OUI à cet arrêté fédéral pour les raisons suivantes :

- A l'avenir, les coûts de maintenance, d'exploitation et d'aménagement seront pris en charge par un seul fonds : le nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Le FIF succède au fonds FTP, temporaire. Il sera permanent afin de garantir à long terme le financement des chemins de fer.
- Le fonds sera alimenté, de manière illimitée, par les sources de financement suivantes : deux tiers au plus des recettes de la RPLP auxquels s'ajoute un pour-mille de la TVA.
- Enfin, trois nouveaux instruments de financement sont prévus :
 - les recettes issues de l'impôt fédéral direct
 - Une contribution des cantons
 - Une hausse du prix du sillon



La mobilité est un défi important et son financement doit être garanti rapidement.



« La route et le rail ne doivent pas être opposés. Les deux modes de transport sont nécessaires pour améliorer la mobilité en Suisse. »

VALÉRIE PILLER CARRARD, CONSEILLÈRE NATIONALE (FR)



« La Romandie bénéficiera d'un investissement sans précédent pour développer ses infrastructures ferroviaires. Un train peut toujours en cacher un autre; mais celui-ci ne passera pas deux fois! »

CLAUDE HÊCHE, CONSEILLER AUX ETATS (JU)



« Une nette amélioration de l'infrastructure ferroviaire, un financement solide: un projet réaliste et d'avenir qui profitera à toutes les régions de Suisse. »

MATHIAS REYNARD, CONSEILLER NATIONAL (VS)

JE M'INTÉRESSE AU PARTI SOCIALISTE



www.pssuisse.ch
www.pssuisse.ch/adherer



@pssuisse



www.pssuisse.ch/facebook